



Retraite : Nouveautés pour 2017

Newsletter n°17-418 du 26 JANVIER 2017



VALERIE BATIGNE



D'un côté, comme souvent ces dernières années : des augmentations de cotisation et une quasi-stabilité des points retraite.

D'un autre côté, 2 réformes significatives sont à connaître :

- l'entrée en vigueur de la réforme de la retraite de la CARMF au 1^{er} janvier 2017
- et la réforme à venir (probablement au 1^{er} septembre 2017) des régimes alignés.

1- Des hausses de cotisations

- Le PASS, qui sert de base à l'assiette de toutes les cotisations sociales, a augmenté de 1,58% : 39 228 euros en 2017 contre 38 616 euros en 2016
- Certains taux de cotisation ont augmenté. Voici un tableau synthétique des taux de cotisation retraite 2017.

TAUX DE COTISATIONS	Salarié		RSI	Prof Lib
Retraite de base assiette plafonnée à 39 228€	15,45%		17,75%	8,23%
	8,55% employeur	6,90% salarié		
Retraite de base assiette déplafonnée	2,30%		0,60%	1,87% jusqu'à 5 PASS
	1,90% employeur	0,40% salarié		
ARRCO (y compris AGFF et CET) jusqu'à 39 228€	10,10%			
	6,07% employeur	4,03% salarié		
AGIRC B (y compris AGFF et ET CET)	23,10%			
	14,27% employeur	8,83% salarié		
RSI complémentaire : jusqu'à 37 546€			7%	
RSI complémentaire : de 37 546€ à 156 912€			8%	
Retraite complémentaire des professions libérales				En fonction de chacun des régimes

- Quelques repères :
 - ✓ Salaire validant 1 trimestre : 1 464,00 €
 - ✓ PASS : 39 228 €
 - ✓ Plafond tranche B (4 PASS) : 156 912€
 - ✓ Plafond tranche C (8 PASS) : 313 824 €

2- Une quasi-stabilité de la valeur des points

La valeur des points retraite n'a quasiment pas augmenté.

3- La réforme de la CARMF est entrée en vigueur au 1^{er} janvier

La CARMF a modifié son mécanisme d'âge de départ, dans le cadre d'une réforme intitulée « retraite en temps choisi ». Elle a décidé en effet d'aligner l'âge de départ au taux plein qui était jusqu'en 2016 fixé à 65 ans sur l'âge légal de départ des salariés à 62 ans. En conséquence il est désormais possible les médecins libéraux de partir dès 62 ans sans décote, contre 65 ans auparavant. Mais, l'équilibre financier oblige, la valeur du point CARMF qui était auparavant de 78,55 euros a été baissée à 68,30€. Cet abaissement de la valeur du point retraite n'est que faciale puisque, à la décote a été substituée une surcote. Désormais, le médecin libéral peut partir dès 62 ans mais, s'il part plus tard, il bénéficie d'une surcote de : 1,25 % par trimestre travaillé entre 62 ans et 65 ans et de 0,75 % par trimestre travaillé entre 65 ans et 70 ans.

En conséquence le niveau de retraite obtenu n'est jamais inférieur dans le nouveau système par rapport à l'ancien système. Il est même supérieur dans certains cas.

[Voir notre analyse chiffrée de l'impact de la réforme selon les âges de départ :](https://www.sapiendo-retraite.fr/fiche-retraite/174-reforme-2017-retraite-des-medecins-liberaux-carmf-et-asv)

<https://www.sapiendo-retraite.fr/fiche-retraite/174-reforme-2017-retraite-des-medecins-liberaux-carmf-et-asv>

Cette réforme a été étendue au régime ASV. La valeur du point ASV pour 2017 a été ramenée à 11,31 euros contre 13 € auparavant

4- La réforme des régimes alignés prévue en septembre 2017

La réforme LURA ou « liquidation unique des régimes alignés » devrait être la grande nouveauté de 2017.

Ce projet de réforme vise les personnes qui ont cotisé successivement ou simultanément à au moins 2 des 3 régimes suivants : régime des salariés (CNAV), régime des salariés agricoles (MSA Salarié) et régime des artisans et commerçants (RSI).

Il consiste en :

- la création d'un mode de calcul unique de la retraite entre ces différents régimes
- la désignation d'un interlocuteur unique au moment de l'ouverture des droits (liquidation) de la retraite
- un paiement mensuel unique de la pension.
-

Cette mesure devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet ou 1^{er} septembre 2017 pour les assurés nés à partir du 1^{er} janvier 1953. Cette réforme peut faire de vrais gagnants ou de vrais perdants. Elle est assez technique. Pour avoir tous les détails gagnants et de vrais perdants, vous trouverez [tous les détails dans cette fiche : https://www.sapiendo-retraite.fr/fiche-retraite/163-la-reforme-du-calcul-de-la-retraite-des-regimes-alignes-lura](https://www.sapiendo-retraite.fr/fiche-retraite/163-la-reforme-du-calcul-de-la-retraite-des-regimes-alignes-lura)

5- Une actualité à surveiller en fonction des élections ?

Enfin, n'oublions pas que si certains candidats sont élus, l'âge légal de départ à la retraite devrait être augmenté. Cela nous donnera l'occasion de newsletters supplémentaires !

Bonne année !

**NOTRE PROCHAINE FORMATION A PARIS LE 14 MARS 2017
ANIMÉE PAR VALERIE BATIGNE
LES CLEFS POUR UNE STRATEGIE RETRAITE REUSSIE
DETAILS ET INSCRIPTIONS**

[CLIQUEZ ICI](#)

En 2016 plus de 1000 personnes ont suivi notre formation panorama de l'actualité fiscale... Nous vous attendons encore nombreux cette année !

PANORAMA DE L'ACTUALITE FISCALE Tour de France 2017

PARIS 26 JANVIER 2017

COMPLET

LYON 27 JANVIER 2017

COMPLET

NOUVELLE DATE LE 3 FEVRIER 2017

AIX EN P 31 JANVIER 2017

NICE 1^{ER} FEVRIER 2017

PARIS 2 FEVRIER 2017

LILLE 3 FEVRIER 2017

LYON 3 FEVRIER 2017

NANTES 7 FEVRIER 2017

RENNES 8 FEVRIER 2017

BORDEAUX 14 FEVRIER 2017

TOULOUSE 22 FEVRIER 2017

MONTPELLIER 23 FEVRIER 2017

PARIS 23 FEVRIER 2017

BIARRITZ 7 MARS 2017

PARIS 9 MARS 2017

ORLEANS 10 MARS 2017

Pensez à réserver vos places :

DETAILS ET INSCRIPTIONS [Cliquez ICI](#)

Le tarif de 350 € HT comprend la participation à la journée de formation (7 heures) et la remise du *kit fiscal* (Un recueil de plus de 200 fiches techniques et une trentaine de simulateurs Exel)